

Communiqué de presse

Corruption: un nouveau rapport met au jour les faiblesses du dispositif antiblanchiment suisse

Activités suisses dans la pénombre: les failles béantes du dispositif antiblanchiment

Berne, le 31 mai 2018 – Dans un rapport publié aujourd’hui, Transparency International Suisse met au jour de graves failles de la législation suisse contre le blanchiment d’argent. Il faut agir de toute urgence: le champ d’application actuel de la loi contre le blanchiment d’argent, trop restreint, doit être étendu de façon à englober des activités suspectes réalisées par exemple par des avocats, des notaires, des agents immobiliers et des négociants en œuvres d’art et produits de luxe.

La législation suisse contre le blanchiment d’argent reste en retard dans la mise en œuvre des normes minimales internationales sur plusieurs points importants. Elle se limite en effet aux activités d’intermédiation financière, c’est-à-dire aux transactions dans lesquelles par exemple un avocat ou un gérant de fortune peut disposer directement des valeurs patrimoniales de son client. Les fuites d’informations et les affaires de blanchiment d’argent dénoncées par les médias et les autorités de poursuite pénale au cours des dernières années confirment toutefois ce que nous savons depuis longtemps: les blanchisseurs d’argent ont recours à un éventail de services de plus en plus large. De fait, ils ne se cantonnent pas à l’intermédiation financière, mais utilisent des constructions juridiques toujours plus complexes pour dissimuler l’origine illégale de leurs capitaux. Une véritable économie souterraine dans laquelle les intermédiaires suisses jouent un rôle de taille a ainsi vu le jour. De ce fait, la Suisse est malheureusement, mais à juste titre, une fois encore pointée du doigt par la communauté internationale. Dans son rapport sur la Suisse paru dernièrement, le Groupe d’action financière (GAFI) a épinglé le pays sur les points incriminés et exigé l’élimination de ces failles. Il est rejoint par l’OCDE dans son évaluation de la Suisse.

Le rapport de Transparency International Suisse montre les failles du dispositif antiblanchiment suisse et les mesures à prendre pour le combler. À cet égard, des problèmes se posent principalement dans deux domaines:

- Il est grand temps d’adapter le champ d’application de la loi sur le blanchiment d’argent aux normes internationales en vigueur. Il convient désormais que celle-ci régisse aussi les activités déléguées par les clients qui ne relèvent pas de l’intermédiation financière, telles que la création des personnes morales et des trusts et la prise en charge du rôle d’organe, mais aussi le conseil en ingénierie financière et en placement ainsi que le négoce de biens immobiliers ou d’œuvres d’art et de produits de luxe.
- Cette extension du champ d’application de la loi sur le blanchiment d’argent ne porte pas atteinte au secret professionnel des avocats et des notaires, qui ne doit cependant plus servir à protéger des prestations rendant possible ou facilitant le blanchiment d’argent. Il faut mieux lutter contre cet abus du secret professionnel. Pour cette raison, les avocats et les notaires devraient eux aussi être assujettis aux devoirs de diligence mis en place pour prévenir le blanchiment d’argent et, lorsque les circonstances concrètes le justifient, être tenus de communiquer tout soupçon aux autorités.

Martin Hilti, directeur de Transparency International Suisse, déclare à ce propos:

«Il est intolérable que des acteurs suisses continuent à se prêter à des agissements qui rendent le blanchiment d’argent possible. En plus de porter préjudice à la réputation de la Suisse, à la place

financière helvétique et à l'ensemble de notre économie, ces transactions mettent à mal le principe de l'État de droit et compromettent bien trop souvent le développement économique des pays dont provient l'argent. C'est dire s'il faut agir rapidement et efficacement pour combler les failles de la législation.»

Le rapport «Affaires dans la pénombre – Pourquoi faut-il étendre le champ d'application de la loi sur le blanchiment d'argent aux activités des intermédiaires non financiers» peut être téléchargé à l'adresse www.transparency.ch.

Contact médias :

Martin Hilti, directeur
Transparency International Suisse (Berne)
Tél. : +41 (0)31 382 35 50
Courriel : martin.hilti@transparency.ch

Transparency International (TI) Suisse est la section suisse de Transparency International, la principale organisation non gouvernementale qui lutte contre la corruption dans le monde. TI Suisse combat la corruption en Suisse et dans les rapports commerciaux des entreprises suisses avec l'étranger. TI Suisse est active dans les domaines de la sensibilisation et du plaidoyer, rédige des rapports et des instruments de travail, encourage l'échange au sein de certains groupes professionnels, collabore avec d'autres institutions et prend position sur l'actualité. www.transparency.ch.